Hoerdt le 21 novembre 2012

COMMUNE DE Hoerdt

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 NOVEMBRE 2012 A LA MAIRIE A 20 HEURES

* * *

Date de la convocation : 7 novembre 2012 *transmise le : 7 novembre 2012*

Membres élus : 27 *en fonction : 27* *présents : 18*

Sous la présidence de Monsieur le Maire,

Membres présents :
Mesdames et Messieurs Christiane WOLFHUGEL, Gilbert GEYER, René WOLFHUGEL, Didier KLEIN, Yolande TAESCH, Marie GEISSLER, Jacky WOLFF, Daniel MISCHLER, Andrée FRITZ, Florence NOBLET, Lucia PERNIN, Roland SCHURR, Claude RIEDINGER, Maurice DONTENVILLE, Michèle RUDOLF, Jacques KLUMB, Michèle WEBER, conseillers municipaux.

Membres absents excusés :
Monsieur Jean-Pierre HIRLEMANN qui donne procuration à Monsieur René WOLFHUGEL (durant son absence),
Madame Nadia STOLL qui donne procuration à Madame Andrée FRITZ (durant son absence),
Monsieur Thierry RIEDINGER qui donne procuration à Monsieur Roland SCHURR,
Madame Valérie MISCHLER qui donne procuration à Madame Christiane WOLFHUGEL,
Madame Catherine MISCHLER, Doris PFLUMIO,
Messieurs Laurent WAEFFLER, Emmanuel DOLLINGER, Thierry ARLEN

Membre absent non excusé :

* * *

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 octobre 2012.
3. Communications diverses.
4. Rapport des commissions municipales.
5. Groupe scolaire : approbation de l'avenant n°2 au lot n°12.
6. Rénovation intérieure des vestiaires du Centre Culturel situés côté stade municipal et création de toilettes publiques : approbation de l'avenant n°2 au lot n°12.
7. Contrat enfance–jeunesse : autorisation de signer.
8. Parcours de santé : approbation de la convention de partenariat.
9. Travaux d'aménagement paysager : attribution du marché.
10. Baux ruraux : détermination des loyers 2012.
11. Attribution de subventions.
12. Décision modificative
13. Rapport d'activités de la CCBZ.
14. Divers.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Monsieur le Maire demande à ce qu'une minute de silence soit respectée en mémoire de Monsieur Daniel RIEDINGER, conseiller municipal de 1989 à 2001, membre du Centre Communal d'Action Sociale depuis 2008 et membre du conseil presbytéral, et de Monsieur Nicolas STOLL, qui a travaillé à la mairie de Hoerdt un peu plus d'un an à l'occasion d'un remplacement pour congé maternité à la comptabilité, tous deux décédés très récemment.

Monsieur Daniel RIEDINGER était un homme engagé, résolument tourné vers les autres, agréable et particulièrement empathique.

Monsieur Nicolas STOLL était un jeune homme agréable, quelque peu réservé et infiniment humain, fauché dans la pleine fleur de l'âge, alors que la vie s'ouvrait à lui.

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Daniel MISCHLER est élu secrétaire de séance à l'unanimité et procède à la vérification des procurations et constate que le quorum est atteint.

2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 9 OCTOBRE 2012

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 octobre 2012 est adopté à l'unanimité.

3/ COMMUNICATIONS DIVERSES

10/10/2012	Madame Nadia STOLL a assisté à la pose de la première pierre d'une maison spécialisée à SOULTZ-SOUS-FORÊTS.
11/10/2012	Monsieur le Maire a assisté à une réunion de concertation concernant le Projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique organisée par le SCOTERS.
11/10/2012	Commission révision de la liste électorale.
11/10/2012	Commission Associations, Sports, Loisirs, Fêtes et Cérémonies.
12/10/2012	Madame Nadia STOLL a assisté à la réunion concernant les dispositifs d'aides financières pour les logements rénovés BBC au Caire à HAGUENAU.
12/10/2012	Madame Nadia STOLL a assisté à la commission d'attribution de logements à la Sibar.
13/10/2012	Monsieur le Maire a assisté à l'inauguration de l'exposition fruitière organisée par la société des arboriculteurs de Gries et environs.
14/10/2012	Monsieur le Maire a participé à l'inauguration de la journée «rendez-vous chez les artisans » du canton de Brumath organisée par la Chambre des Métiers d'Alsace.
15/10/2012	Monsieur le Maire et Madame Nadia STOLL ont représenté la Commune lors de l'exposition artisanale et culturelle organisée par l'association Hans Baldung-Grien.
18/10/2012	Commission Fleurissement et Cadre de Vie.
18/10/2012	Messieurs Didier KLEIN, Jean-Pierre HIRLEMANN et Madame Nadia STOLL ont organisé les élections du Conseil Municipal des Enfants.
18/10/2012	Monsieur Didier KLEIN et Madame Nadia STOLL ont rencontré les représentants du groupe scolaire et du périscolaire.
19/10/2012	Monsieur le Maire a représenté la Commune lors de l'Assemblée Générale de la société de gymnastique Union de Hoerdt.
19/10/2012	Madame Nadia STOLL a représenté la Commune au concert à l'Eglise Protestante.
21/10/2012	Monsieur le Maire a représenté la commune lors de l'Assemblée Générale de l'Union des Invalides, Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

22/10/2012	Commissions Réunies.
23/10/2012	Madame Nadia STOLL a assisté à la commission d'attribution de logements à la Sibar.
23/10/2012	Madame Nadia STOLL et Monsieur René WOLFHUGEL ont rencontré le directeur du centre aéré Thierry BOS et Monsieur Pierre-Paul GIER.
24/10/2012	Madame Nadia STOLL a assisté au Conseil d'Administration de la crèche
25/10/2012	Monsieur le Maire a assisté au groupe de travail hygiène et sécurité organisé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale.
25/10/2012	Monsieur le Maire et Madame Nadia STOLL ont présenté leurs vœux à Monsieur Jacques STOLL à l'occasion de ses 90 ans.
25/10/2012	Conseil Municipal des Enfants.
25/10/2012	Commission des Finances.
26/10/2012	Remise des récompenses palmarès fleurissement.
27/10/2012	Monsieur Didier KLEIN a représenté la Commune lors du cross du collège.
06/11/2012	Commission Culture.
07/11/2012	Commission Urbanisme et Plan Local d'Urbanisme.
08/11/2012	Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.
09/11/2012	Monsieur le Maire a assisté au trirage au sort de la tombola au profit de la restauration du tableau « La vierge Immaculée » à l'Etablissement de Santé Alsace Nord de HOERDT.
10/11/2012	Monsieur le Maire et de nombreux élus ont représenté la Commune lors de l'inauguration Art et Loisirs au centre culturel de Hoerdt.
12/11/2012	Madame Nadia STOLL a assisté à la commission d'attribution des logements de la Sibar.

4/ RAPPORT DES COMMISSIONS

Présentation des travaux des commissions municipales.

5/ GROUPE SCOLAIRE : APPROBATION DE L'AVENANT N°2 AU LOT N°12

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver un avenant n°2 concernant le marché relatif à la construction du groupe scolaire Im Leh, pour ce qui concerne le lot n°12 (marché de substitution).

Montant initial du marché	19 720,00 € HT
Montant de l'avenant n°2	640,00 € HT
Montant du précédent avenant	4 932,50 € HT
Nouveau montant du marché	25 292,50 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avenant n°2, tel que proposé,

après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n°2, tel que proposé,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à le signer,

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2012.

Adopté à l'unanimité.

6/ RENOVATION INTERIEURE DES VESTIAIRES DU CENTRE CULTUREL SITUES COTE STADE MUNICIPAL ET CREATION DE TOILETTES PUBLIQUES : APPROBATION DE L'AVENANT N°2 AU LOT N°12

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver un avenant n°2 concernant le marché relatif à la rénovation intérieure des vestiaires du Centre Culturel situés côté stade municipal et à la création de toilettes publiques, pour ce qui concerne le lot n°12.

Montant initial du marché	43 780,43 € HT
Montant de l'avenant n°2	3 947,50 € HT
Montant du précédent avenant	2 151,81 € HT
Nouveau montant du marché	49 879,74 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avenant n°2, tel que proposé,

après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n°2, tel que proposé,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à le signer,

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2012.

Adopté à l'unanimité.

7/ CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE

Monsieur le Maire explique que le précédent contrat a pris fin le 31 décembre 2011 et qu'il y a lieu de le renouveler pour une nouvelle période de 5 ans.

Le contrat enfance jeunesse entend contractualiser les objectifs et les modalités de cofinancement avec la Caisse d'Allocations Familiales et l'association Les Lutins. Le contrat enfance jeunesse traite à la fois de l'offre d'accueil, et du développement de l'enfant, son épanouissement, son intégration à la vie sociale et de sa responsabilisation.

Il s'agit dans un premier temps de donner un avis de principe quant à sa signature et dans un second temps le contrat finalisé sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à conclure le contrat enfance et jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

⇨ *favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :*

-une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention ;
-la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
-la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions ;

-une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

- ⇨ *recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.*

La convention définira et encadrera les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service enfance et jeunesse.

Elle a pour objet de :

- déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers et aux disponibilités financières des cocontractants et les conditions de sa mise en œuvre ;
- décrire le programme des actions nouvelles prévues dans le schéma de développement ;
- fixer les engagements réciproques entre les cosignataires.

Sont éligibles à la prestation de service enfance et jeunesse, les nouveaux développements ainsi que les développements financés lors de la dernière année du contrat enfance ou temps libre précédant le contrat enfance jeunesse qui concourent à une fonction d'accueil et de pilotage et qui sont maintenus.

La prestation de service enfance et jeunesse a vocation à financer essentiellement le développement quantifiable à partir d'unités de mesure retenues pour chaque action : création de places, heures - journées /enfants, poste équivalent temps plein, etc.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire, sur le principe, à conclure le contrat enfance et jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales,

PRECISE que le contrat une fois finalisé sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal,

Adopté à l'unanimité.

8/ PARCOURS DE SANTE : APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AUX MODALITES DE FINANCEMENT

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver une convention partenariale telle que proposée avec la Commune de Geudertheim concernant les modalités de financement du projet de création du parcours de santé.

Il s'agit, en l'espèce, de tenir compte d'une légère modification de la convention initialement prévue et approuvée par délibération du 27 mars 2012 concernant les modalités de calcul, de manière à permettre le versement de la somme de 59 703,74 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la convention type partenariale relative aux modalités de financement du projet, telle que présentée,

après en avoir délibéré,

APPROUVE la conclusion de la convention type partenariale relative aux modalités de financement du projet, telle que présentée,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à la signer.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2012.

9/ TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS : ATTRIBUTION DU MARCHE

Arrivée de Monsieur Jean-Pierre HIRLEMANN.

Monsieur Jacky WOLFF quitte la salle du Conseil Municipal et ne prend pas part aux discussions ni au vote.

Par délibération du 12 juin 2012, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer les consultations dans le cadre des travaux d'aménagements paysagers qui consistent en :

- **Partie n° 1 " dallage au complexe sportif "** :

Remplacement d'un dallage existant par un pavage identique et mise en place de regards afin de faciliter les ancrages des chapiteaux au complexe sportif 1 rue de la République.

- **Partie n° 2 " espace tri sélectif au cimetière communal "** :

Création d'un espace de valorisation des déchets et travaux de génie civil au cimetière communal rue de la République

- **Partie n° 3 " rampe d'évacuation au Centre Culturel "** :

Création d'une rampe d'évacuation accessible à tous publics au niveau de la salle de spectacle du Centre Cultuel 1 rue de la République.

Il est proposé de retenir la société RENE WOLFF ET FILS pour 62 114,68 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

après en avoir délibéré,

DESIGNE la société RENE WOLFF ET FILS attributaire du marché pour un montant de 62 114,68 € HT,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2012.

Adopté à l'unanimité.

9/ BAUX RURAUX : DETERMINATION DES LOYERS

Départ de Madame Michèle WEBER.

La loi de modernisation agricole du 27 juillet 2010 a institué un nouveau mode d'indexation des fermages : à compter de 2010, le fermage est calculé sur la base d'un indice national et non plus départemental.

Les modalités de calcul de l'indice changent et prennent en compte :

- l'évolution du revenu brut d'exploitation agricole national des cinq années précédentes,
- l'évolution du niveau général des prix qui correspond à l'évolution du prix intérieur brut de l'année antérieure.

L'indice des fermages connaît une hausse en 2012 de 2,67 % qu'il est proposé de répercuter.

a) Il est demandé au Conseil Municipal de fixer les tarifs des baux ruraux applicables à compter du 11 novembre 2012, de la manière suivante :

	En Euros 2009	En Euros 2010	En Euros 2011	En Euros 2012	En Euros 2012 avec charges (20%)
Krautgaerten et Rammelplatz (par are)	1,1856	1,1663	1,2003	1,2323	1,4788
Halbteile (par are)	1,1856	1,1663	1,2003	1,2323	1,4788
Terrains agricoles (par are)					
catégorie 1	1,1053	1,0872	1,1189	1,1487	1,3784
catégorie 2	0,9453	0,9299	0,9570	0,9825	1,1790
catégorie 3	0,8329	0,8193	0,8432	0,8657	1,0388
catégorie 4	0,6730	0,6620	0,6813	0,6994	0,8392

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les tarifs des baux ruraux, conformément au barème départemental par hectare et à l'actualisation annuelle déterminée par arrêté préfectoral, comme suit :

	En Euros 2012	En Euros 2012 avec charges (20%)
Krautgaerten et Rammelplatz (par are)	1,2323	1,4788
Halbteile (par are)	1,2323	1,4788
Terrains agricoles (par are)		
catégorie 1	1,1487	1,3784
catégorie 2	0,9825	1,1790
catégorie 3	0,8657	1,0388
catégorie 4	0,6994	0,8392

Adopté à l'unanimité.

10/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

❋ Association Sportive de Hoerdt

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention à l'Association Sportive de Hoerdt pour un montant de 2 677,99 €, correspondant à la prise en charge de 20% de l'investissement projeté.

Monsieur Roland SCHURR ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2012 portant adoption du budget primitif 2012,

VU l'avis de la Commission des Finances du 25 octobre 2012,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention à l'Association Sportive de Hoerdt pour un montant de 2 677,99 €, correspondant à la prise en charge de 20% de l'investissement projeté,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2012.

Adopté à l'unanimité.

❋ Licences jeunes

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions licences jeunes, fixées à 10,00 € par licence, aux associations sportives suivantes :

	Licenciés	Montant de la subvention
Section Badminton	83	830,00 €
Section Tennis Club du Centre Culturel	51	510,00 €
Section Judo du Centre Culturel	98	980,00 €
Section Tennis de Table du Centre Culturel	28	280,00 €
Section Handball du Centre Culturel	79	790,00 €
A.S.H Foot Hoerdt	116	1 160,00 €
Société de Gymnastique Union de Hoerdt	149	1 490,00 €
Société Hippique rurale	10	100,00 €
TOTAL	614	6 140,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2012 portant adoption du budget primitif 2012,

VU l'avis favorable de la Commission Associations, Sports, Loisirs, Fêtes et Cérémonies du 11 octobre 2012,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 octobre 2012,

après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le montant de la subvention licences jeunes à 10,00 € par enfant,

DECIDE de verser les subventions suivantes au titre des licences jeunes, aux associations sportives suivantes :

	Licenciés	Montant de la subvention
Section Badminton	83	830,00 €
Section Tennis Club du Centre Culturel	51	510,00 €
Section Judo du Centre Culturel	98	980,00 €
Section Tennis de Table du Centre Culturel	28	280,00 €
Section Handball du Centre Culturel	79	790,00 €
A.S.H Foot Hoerdt	116	1 160,00 €
Société de Gymnastique Union de Hoerdt	149	1 490,00 €
Société Hippique rurale	10	100,00 €
TOTAL	614	6 140,00 €

Adopté à l'unanimité.

✸ Déplacements hors département

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de subventions dans le cadre des déplacements hors département, conformément aux critères et barèmes déterminés et adoptés par le Conseil Municipal le 17 février 2009, aux associations hoerdtoises.

Il est précisé que le montant des subventions est fonction des justificatifs fournis par les associations et sections du Centre Culturel.

	Montant de la subvention
Section Badminton du Centre Culturel	253,50 €
Section Tennis de table du Centre Culturel	3 485,50 €
Section Handball du Centre Culturel	3 068,10 €
Société Gymnastique Union de Hoerdt	676,40 €
TOTAL GENERAL	7 483,50 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2012 portant adoption du budget primitif 2012,

VU l'avis favorable de la Commission Associations, Sports, Loisirs, Fêtes et Cérémonies du 11 octobre 2012,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 octobre 2012,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser les subventions suivantes au titre des déplacements hors département aux associations sportives suivantes :

	Montant de la subvention
Section Badminton du Centre Culturel	253,50 €
Section Tennis de table du Centre Culturel	3 485,50 €
Section Handball du Centre Culturel	3 068,10 €
Société Gymnastique Union de Hoerdt	676,40 €
TOTAL GENERAL	7 483,50 €

AUTORISE Monsieur le Maire à verser ces subventions,

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2012.

Adopté à l'unanimité.

✸ Frais d'hôtellerie

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les subventions suivantes relatives aux frais d'hôtellerie :

- Section Badminton pour un montant de 101,16 €
- Section Tennis de table pour un montant de 485,68 €
- Section Handball pour un montant de 234,40 €
- Société Gymnastique Union de Hoerdt pour un montant de 1 143,70 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2012 portant adoption du budget primitif 2012,

VU l'avis favorable de la Commission Associations, Sports, Loisirs, Fêtes et Cérémonies du 11 octobre 2012,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 octobre 2012,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser les subventions suivantes au titre des frais d'hôtellerie aux associations sportives suivantes :

	Montant de la subvention
Section Badminton du Centre Culturel	101,16 €
Section Tennis de table du Centre Culturel	485,68 €
Section Handball du Centre Culturel	234,40 €
Société Gymnastique Union de Hoerdt	1 143,70 €
TOTAL GENERAL	1 964,94 €

AUTORISE Monsieur le Maire à verser ces subventions,

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2012.

Adopté à l'unanimité.

11/ DECISION MODIFICATIVE

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative suivante :

1) Création d'une opération 452 « sécurité routière »

Les travaux effectués dans le cadre du plan de circulation nécessitent que des crédits soient ouverts en investissements à hauteur de 50 000,00 € dans le cadre d'une nouvelle opération « sécurité routière ».

- virement de crédits pour 65 000,00 € du compte 020-01 relatif aux dépenses imprévues au compte 2152-452-822 de l'opération 452.

Il est par conséquent demandé au Conseil Municipal d'approuver la présente décision modificative.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission des Finances du 13 novembre 2012,

après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative, telle que proposée.

Adopté à l'unanimité.

12/ RAPPORT D'ACTIVITES DE LA CCBZ

Madame Christiane WOLFHUGEL présente le rapport d'activités de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn de 2011.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activités de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn au titre de l'année 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le rapport d'activités 2011 de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn, tel que proposé,

après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activités 2011 de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn, tel que proposé.

13/ REVISION DU SAGE ILL NAPPE RHIN : AVIS

Monsieur le Maire explique que le SAGE date de 2005 et qu'une révision est rendue nécessaire afin de prendre en compte la loi sur l'eau de même que du SDAGE du Rhin approuvé en 2009.

La révision du SAGE ILL NAPPE RHIN qui a été approuvée le 4 juillet 2012 nécessite que les collectivités concernées donnent un avis, qu'il s'agisse du Conseil régional, du Conseil Général, des Communautés de Communes, des communes, ou bien encore des Chambres consulaires.

Il est demandé par conséquent au Conseil Municipal d'émettre un avis dans le cadre de la révision du SAGE ILL NAPPE RHIN.

Monsieur le Maire rappelle que les documents sont disponibles sur l'espace de téléchargement.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 réaffirme les SAGE comme des instruments essentiels à la mise en œuvre de la directive cadre de l'eau. Cette loi modifie la structuration et la portée réglementaire des SAGE qui sont désormais dotés d'un règlement opposable aux tiers.

Les modifications liées à la révision portent sur la mise en cohérence du SAGE avec le SDAGE du bassin du Rhin approuvé en novembre 2009 et les dispositions de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques.
Le SAGE a été approuvé par la commission locale de l'eau le 4 juillet dernier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le projet de SAGE ILL NAPPE RHIN révisé,

VU le rapport d'évaluation environnementale,

VU la demande formulée par le SAGE ILL NAPPE RHIN,

après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable au projet de révision du SAGE ILL NAPPE RHIN.

Adopté à l'unanimité.

21/ DIVERS

- DIA

Monsieur le Maire a renoncé à l'exercice du droit de préemption pour les immeubles suivants :

- 9 rue d'Eckwersheim,

- EPSAN

Monsieur le Maire sollicite l'avis des conseillers municipaux concernant les activités autorisées au niveau de l'actuel site de l'EPSAN de Hoerdt, suite à la présentation du projet porté par l'établissement hospitalier lors des commissions réunies.

Une étude d'aménagement a été diligentée par l'EPSAN qui propose de donner à ce site, différentes destinations (habitat, activités industrielles, activité hôtelière, activité tertiaire et associative, maison de retraite, zone ludique et deux éco-quartiers, dont l'un comporterait une part pavillonnaire).

Le site de l'EPSAN est actuellement classé en zone UX3 du PLU. Cette zone est réservée aux activités industrielles et artisanales.

L'établissement sollicite l'avis formel du Conseil Municipal quant au devenir du site de l'ancien hôpital, étant précisé que l'établissement hospitalier envisage de se séparer de tout ou partie de son site à Hoerdt

La Commission Urbanisme s'est prononcée en défaveur d'une zone d'habitat ou de camping-caravaning mais est favorable à l'accueil d'activités industrielles, artisanales et de loisirs, sous réserve de sauvegarde de certains bâtiments remarquables.

La Commission Urbanisme estime, entre autres, que l'accueil d'habitats supplémentaires n'est pas opportun au regard de l'éloignement des services et des infrastructures collectives, de la problématique des transports scolaires, de la problématique de la prise en compte de la nécessité de sécuriser les modes de déplacements doux et de l'encerclement du site par des activités économiques et industrielles.

Monsieur Jacques KLUMB note que le projet prévoit plus de 400 résidants supplémentaires, ce qui n'est pas négligeable en terme d'équipements et d'infrastructures à mettre à disposition, pour un coût la aussi non négligeable pour la collectivité.

Monsieur Roland SCHURR attire l'attention de l'assemblée sur les nuisances inhérentes à la présence d'entreprises à proximité et d'industries, notamment dans la zone industrielle.

Monsieur Jean-Pierre HIRLEMANN note que les services publics sont éloignés du site.

Les membres du Conseil Municipal se prononcent à l'unanimité favorablement, dans les mêmes termes que la Commission Urbanisme, pour l'accueil d'activités industrielles, artisanales et de loisirs, sous réserve de sauvegarde de certains bâtiments remarquables et se prononcent contre la création d'une zone d'habitat ou de camping-caravaning.

- <u>Gravière</u>

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité doit répondre aux besoins et aux attentes de ses habitants dans de très nombreux domaines de compétences, tels que l'habitat, l'emploi, les déplacements, la sécurité, le cadre de vie, la culture ou bien encore les loisirs.

Au regard des 20 dernières années, l'essentiel des emprises foncières qui ont été prélevées l'ont été pour répondre à un besoin d'habitat. Seule, en fait, l'extension de la gravière a répondu à un besoin financier.

L'activité de la gravière devrait prendre fin en 2018.

Le graviériste actuel sollicite la possibilité d'étendre son exploitation de l'autre côté du site actuel, sachant que la DREAL n'aurait pas d'objection à une telle extension en l'état.

Pour que l'extension puisse être envisagée, il importerait au Conseil Municipal d'être d'accord pour modifier le Plan Local d'Urbanisme qui ne prévoit pas à l'heure actuelle une telle possibilité.

Le projet d'extension de la gravière a été présenté lors de la réunion des commissions réunies.

Dans un premier temps, la Commission Urbanisme propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à consulter et négocier avec l'exploitant de la gravière ainsi qu'avec les propriétaires des terrains concernés par l'extension.

Cinq membres de la Commission Urbanisme se sont prononcés pour et trois membres se sont prononcés contre le projet d'extension.

Arrivée de Madame Nadia STOLL.

Monsieur René WOLFHUGEL indique que la Commune dispose d'importantes ressources depuis 1963 de l'exploitation de la gravière et explique qu'il ne se voit pas dire non à un tel projet, sans avoir lancé les consultations au préalable, au besoin en effectuant une étude de faisabilité et un examen des ressources potentielles.

Monsieur Roland SCHURR constate que le pourcentage d'extraction ainsi que le tonnage sont en baisse et que les terrains seraient mis à la disposition de l'exploitant au fur et à mesure, sans que l'intégralité des terres ne soit mise à la disposition du graviériste immédiatement.

Il est noté qu'il y a encore une inconnue concernant l'éventuel prix de vente des terrains et par conséquent de l'impact financier sur la collectivité.

Les membres du Conseil Municipal sont favorables à l'unanimité, pour mandater Monsieur le Maire aux fins de consulter les actuels propriétaires des terrains, avec réserve que des études d'impact soient réalisées, économiques et environnementales.

- Cérémonie du 5 décembre 2012

Monsieur le Maire rappelle qu'une cérémonie au monument aux morts aura lieu le mercredi 5 décembre 2012, à 19 heures.

- Fête de Noël des Seniors

La fête de Noël des Seniors aura lieu le dimanche 9 décembre 2012.

Pour la préparation de la salle, il est rappelé que tous les élus sont invités à participer et que celle-ci aura lieu le samedi 8 décembre 2012 de même que la distribution des colis aux Séniors qui ne se rendront pas à la manifestation.

La distribution des colis est prévue à partir de 9 heures et la préparation de la salle à partir de 14 heures.

Il est rappelé que les élus sont attendus à :

- 9 heures pour le vestiaire
- 10 heures 30 pour la messe
- 11 heures 30 pour assurer le service

- Communication

Chaque conseiller municipal est destinataire d'un DVD de présentation du film sur Hoerdt, DVD qui sera remis aux jeunes mariés et aux personnalités.

- Mairie

Commission des Finances mardi 4 décembre 2012 à 20 heures.
Conseil Municipal mardi 11 décembre 2012 à 20 heures.

- Lotissement Im Leh

Les protections sur les mâts d'éclairage public sont encore en place et l'éclairage public ne fonctionne pas.

- Qr codes

Monsieur Jean-Pierre HIRLEMANN indique que les QR codes ont été installés au niveau des bâtiments remarquables et qu'ils vont l'être également au niveau du parcours de santé.

- Calendrier des fêtes

Vendredi 16 novembre 2012 : Assemblée Générale au Centre Culturel
Vendredi 16 novembre 2012 : Artistes au Presbytère
Samedi 17 novembre 2012 : Dîner Dansant Couscous au Centre Culturel
Samedi 24 novembre 2012 : 80ème anniversaire au Centre Culturel
Mercredi 28 novembre 2012 : Cinéma au Centre Culturel
Samedi 1er décembre 2012 : Bal Country au Centre Culturel
Samedi 1er décembre 2012 : Artistes au Presbytère
Dimanche 2 décembre 2012 : Fête de Noël au Centre Culturel
Dimanche 2 décembre 2012 : Fête de l'Avent à l'Espace Heyler
Mercredi 5 décembre 2012 : Fête de Noël Ecole de Foot au Centre Culturel
Dimanche 9 décembre 2012 : Fête de Noël des Seniors au Centre Culturel

Fin de la séance à 22 h 05.